

« Divorcés Remariés, ce qui change avec François »
Questions et options développées dans le livre de Philippe BORDEYNE

Ce livre parcourt la dernière exhortation apostolique du pape « La Joie de l'Amour / Amoris Laetitia » et essaie de démontrer comment le pape s'y prend pour susciter dans toutes les familles quel que soit leur situation un désir de s'exposer davantage à la grâce de Dieu pour grandir dans l'amour « *Les familles parfaites n'existent pas* » AL 135 mais « *la perfection qui jaillit de la charité est accessible à tout homme* » AL 160

Des questionnements...

Comment rejoindre les personnes dans le concret de leur vie

Comment reconnaître dans une situation de fragilité que l'Esprit est à l'œuvre ou comment reconnaître cette croissance humaine et spirituelle dans une situation imparfaite, en chemin ?

Comment regarder les situations compliquées avec un regard pastoral, avec le regard du Christ, avec miséricorde, « *sans diminuer la valeur de l'idéal évangélique* » ?

Ce qui est proposé par le pape dans Amoris Laetitia et, mis en valeur par ce livre, est une véritable proposition de conversion missionnaire du regard et du cœur de chaque pasteur, de chaque fidèle, de chaque famille quelle que soit son chemin de fragilité. Le discernement est le fil conducteur proposé par le Pape à chacun pour permettre cette maturation humaine et spirituelle dont parle le Pape et répondre à l'Amour.

Ainsi, la première partie de son livre permet de comprendre les bases de ce discernement bien en dehors des sentiers battus du « permis-défendu » mais aussi d'intégrer que le discernement proposé est un appel à reconnaître l'action vivifiante de l'Esprit Saint dans la vie de chacun, qu'il est chemin de croissance et permet de discerner en vérité le chemin pour grandir dans l'amour.

La deuxième partie de ce livre ainsi que la troisième partie rédigée par le jésuite Juan Carlos Scannone s'adresse aux situations dites particulières dont les divorcés remariés. La norme générale demeure mais il faut discerner le particulier : avec la proposition « *Accompagner, Discerner, Intégrer la fragilité* » c'est un accueil au cas par cas qui est proposé par le Pape car chaque situation est particulière. Une proposition où la place de la conscience éclairée trouve tout son sens dans notre identité de fils de Dieu libre et responsable qui désire cheminer en vérité

Le pape François « nous pousse à discerner dans la foi tous les changements qui manifestent une vie de croissance spirituelle, une vie accueillante à la puissance de renouveau contenue dans l'amour divin. » « *Sans diminuer la valeur de l'idéal évangélique,* » le pape parle d'« accompagner avec miséricorde et patience les étapes possibles de croissance des personnes qui se construisent jour après jour » AL 308 Avec la joie de l'amour, les divorcés remariés découvrent une Eglise qui a cette volonté d'accueillir et d'accompagner ses enfants comme une mère et éducatrice, une église « qui ne renonce pas au bien possible, qui n'a pas peur de se salir avec la boue du chemin en regardant la vie : l'Eglise n'abandonne pas les personnes à elles-mêmes avec leur conscience AL 308

Le discernement dont il est question est toujours « discernement des sentiers de l'Esprit » EG 45 et le pape d'ajouter à l'attention des « divorcés remariés civilement » « ce sont des baptisés, des frères et des sœurs, l'Esprit Saint déverse en eux des dons et des charismes pour le bien de tous » AL 299 C'est un discernement personnel et pastoral qui est proposé en Eglise où est recherché pour le fidèle dont la spécificité est de ne pas connaître au départ la réponse finale de ce discernement et que « *ce discernement est dynamique et doit demeurer toujours ouvert à de nouvelles étapes de croissance, et à de nouvelles décisions qui permettront de réaliser l'idéal plus pleinement* » AL 303

Alors sont posées les questions de fond à propos de la conscience et de la mise en place de ce discernement, d'un besoin d'une formation de qualité pour les accompagnants, de distinguer le point de départ de ce chemin de discernement et de comprendre les attitudes spirituelles nécessaires au discernement, d'accepter un déroulement qui s'étale forcément dans le temps, le double discernement celle de l'accompagné et celle de l'accompagnant, d'articuler le versant pastoral et personnel puis le mode pertinent de l'intégration « *en évitant tout occasion de scandale* » AL 299, avec une intégration qui sera mieux acceptée par les communautés si elle est soutenue par les orientations de l'évêque.

En AL 300, des points à visiter interpellent et aideront la conscience à exercer ce discernement en vérité ; concernant l'accès aux sacrements la non imputabilité de la faute doit être complétée par un discernement d'ordre spirituel pour discerner un état de grâce qui appelle le soutien sacramentel - à ne pas confondre avec un prix destiné « aux parfaits » !

Un chemin où il faut conjuguer miséricorde pastorale et refus des solutions de facilité puisqu'il s'agit de mûrir et de grandir ensemble en Eglise, dans la fidélité au Seigneur.

Valérie GUERARD